| Page : 1/9 | Révision n°: 5 | Date : 07/09/2019 | LOFT® SYSTEM FIDJI | Remplace la fiche : 26/01/2016 | 107132

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert

CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France

Tél. n° vert : 0 800 38 19 26

ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LOFT® SYSTEM FIDJI

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Désodorisant d'ambiance pour diffuseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1 (H222, H229)

Eye Irrit. 2 (H319)

EUH208

Aquatic Chronic 3 (H412)

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations





GHS02

Pictogrammes de danger : GHS07 Mention d'avertissement : DANGER

Etiquetage additionnel

EUH208 : Contient [1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-TETRAMETHYL-2-NAPHTALENYL)-ETHANONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 : Contient LINALYLACETATE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/9
	Révision n°: 5
	Date: 07/09/2019
LOFT® SYSTEM FIDJI	Remplace la fiche : 26/01/2016
	107132

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P501 : Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) >= 0.1 % publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3: Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 601-004-00-0	BUTANE (CONTENANT MOINS DE 0.1% DE	GHS02, GHS04, Dgr	50-100
CAS: 106-97-8	BUTADIENE)	Flam. Gas 1, H220	
EC: 203-448-7		Press. Gas, H280	
REACH: 01-2119474691-32		Nota : C [1] [7]	
INDEX: 603-117-00-0	PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07, Dgr	10-25
CAS: 67-63-0		Flam. Liq. 2, H225	
EC: 200-661-7		Eye Irrit. 2, H319	
REACH: 01-2119457558-25		STOT SE 3, H336	
		Nota [1]	
INDEX: 601-003-00-5	PROPANE	GHS02, GHS04, Dgr	10-25
CAS: 74-98-6		Flam. Gas 1, H220	
EC: 200-827-9		Press. Gas, H280	
REACH: 01-2119486944-21		Nota : [1] [7]	
INDEX: 601-004-000A	ISOBUTANE	GHS02, GHS04, Dgr	2.5-10
CAS: 75-28-5		Flam. Gas 1, H220	
EC: 200-857-2		Press. Gas, H280	
REACH: 01-2119485395-27		Nota : [1] [7]	
INDEX : I54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-	GHS07, GHS09, Wng	0-1
CAS: 54464-57-2	TETRAMETHYL-2-NAPHTALENYL)-	Skin Irrit. 2, H315	
EC: 259-174-3	ETHANONE	Skin Sens. 1B, H317	
REACH: 01-2119489989-04		Aquatic Acute 1, H400	
		M Acute = 1	
		Aquatic Chronic 1, H410	
		M Chronic = 1	
INDEX : I115-95-7	LINALYLACETATE	GHS07, Wng	0-1
CAS: 115-95-7		Skin Irrit. 2, H315	
EC: 204-116-4		Skin Sens. 1, H317	
REACH: 01-2119454789-19		Eye Irrit. 2, H319	
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			
[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail			

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

[7] Gaz propulseur

SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/9
	Révision n°: 5
	Date: 07/09/2019
LOFT® SYSTEM FIDJI	Remplace la fiche : 26/01/2016
2011 01012	107132

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

En cas de contact oculaire

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 mn en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteur conviennent pour de petits feux.

5.1. Movens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : eau pulvérisée ou brouillard d'eau, eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant), halons, mousse, poudres polyvalentes ABC, poudres BC, dioxyde de carbone (CO2).

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser : eau, jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonome isolants.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/9
	Révision n°: 5
	Date: 07/09/2019
LOFT® SYSTEM FIDJI	Remplace la fiche : 26/01/2016
	107132

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les règlementations en vigueur (voir § 13).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

Ne pas fumer.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Suivre les règles d'usage des récipients sous pression en matière d'hygiène et de sécurité.

Prévention des incendies

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs > aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne jamais verser de l'eau dans ce mélange.

Ne pas respirer les aérosols.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conserver en emballage d'origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Utiliser en local correctement aéré.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/9
	Révision n°: 5
	Date: 07/09/2019
LOFT® SYSTEM FIDJI	Remplace la fiche : 26/01/2016
	107132

SECTION 7: Manipulation et stockage (suite)

Equipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Eviter les températures élevées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température > à 50°C.

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Butane (contenant moins de 0.1 % de butadiène) (106-97-8)		
France	Nom local	N-Butane
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	800
Propane-2-ol (6	7-63-0)	•
France	Nom local	Propane-2-ol
France	VLE (mg/m ³)	980
France	VLE (ppm)	400

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection oculaire

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

En cas de pulvérisation, il est nécessaire de porter un écran facial conforme à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Port de lunettes conseillé si risque de projections.

| Page : 6/9 | Révision n°: 5 | Date : 07/09/2019 | LOFT® SYSTEM FIDJI | Remplace la fiche : 26/01/2016 | 107132

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN 374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupures, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés : Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)).

Caractéristiques recommandées : gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

Protection de la peau et du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 minutes si contact.

Protection des voies respiratoires

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé.

Eviter toute inhalation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide fluide/Aérosol

Couleur : Aucune donnée n'est disponible
Odeur : Aucune donnée n'est disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible

pH : Non concerné
Point de fusion/Point de congélation : Non précisé
Point/intervalle d'ébullition : Non précisé

Point d'éclair [°C] : Aucune donnée n'est disponible Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible Limites d'inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible

Pression de vapeur (50°C) : < à 110 kPa (1.10 bar)

Densité de vapeur : Aucune donnée n'est disponible

Densité relative : < 1 Hydrosolubilité : Diluable

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible

Chaleur chimique de combustion $: \ge 30 \text{ kJ/g}$

Viscosité: Aucune donnée n'est disponiblePropriétés explosives: Aucune donnée n'est disponiblePropriétés comburantes: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : 95 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le § 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposée à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/9
	Révision n°: 5
	Date: 07/09/2019
LOFT® SYSTEM FIDJI	Remplace la fiche: 26/01/2016
	107132

SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours, ...) sera banni des locaux.

Eviter : l'échauffement, la chaleur, l'humidité, l'accumulation de charges électrostatiques, des flammes et surfaces chaudes. Protéger de l'humidité. La réaction avec l'eau peut provoquer une réaction exothermique.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des : eau, OXYDANTS FORTS.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1 Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de sécurité)

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

SECTION 12 : Informations écologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduaires ou superficielles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE.

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE, SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

| Page : 8/9 | Révision n°: 5 | Date : 07/09/2019 | | LOFT® SYSTEM FIDJI | Remplace la fiche : 26/01/2016 | | 107132

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination (suite)

Déchets

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement et, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14: Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Classe 2 RID: Classe 2 IMDG: Classe 2 IATA: Classe 2

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant RID : néant IMDG : néant

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR: Non RID: Non IMDG: Non IATA: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Les règlementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

15.1.2. Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/9
	Révision n°: 5
	Date: 07/09/2019
LOFT® SYSTEM FIDJI	Remplace la fiche: 26/01/2016
	107132

SECTION 15: Informations réglementaires (suite)

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et

propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

4320 Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2

contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables

de catégorie 1.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 150 t

2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t

A 2 D

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon: Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2-3-4-7 à 10-12-15

Fin du document